



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Délégation de la présidence

Abrogation et remplacement de l'arrêté municipal du 31 août 2020

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

considérant que le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres et qu'il peut en déléguer la présidence à un adjoint,

vu son arrêté municipal du 31 août 2020 déléguant la présidence de la CAO à Mme Ouarda KIROUANE,

considérant que Madame Ouarda KIROUANE, adjointe au Maire, est absente pour cause de santé du 25 octobre au 17 novembre 2024 inclus, et qu'il convient, dès lors, de désigner un président de CAO pendant cette période,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE la présidence de la Commission d'Appel d'Offres à M. Clément PECQUEUX, Adjoint au Maire, du 25 octobre au 17 novembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : DELEGUE la présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Mme Ouarda KIROUANE, Adjointe au Maire, à compter du 18 novembre 2024.

ARTICLE 3 : CHARGE la Directrice générale des services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à Mme la Préfète du Val-de-Marne, et à l'intéressée.

FAIT EN MAIRIE LE 04 NOV 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE 04 NOV 2024

LE

RECU EN PREFECTURE 04 NOV 2024



LE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE

04 NOV 2024

le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de la présente décision.